

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 981

10 mai 2010

SOMMAIRE

5 à Sec LUXEMBOURG S.A.	47070	JP Residential IV S.à r.l.	47086
Art & Pavés S.à r.l.	47066	JP Residential IX S.à r.l.	47085
Auction EquityCo S.A.	47059	JP Residential VII S.à r.l.	47086
BERKELEY Properties S.A.	47044	Just Arrived S.à r.l.	47067
Biofuel Investments S.A.	47069	Latione S.A.	47065
Biovail International S.à r.l.	47080	Lemblux S.A.	47068
BRE/French Hotel Holding I S.à r.l.	47043	L.N.R. Investment Co. S.A.	47067
BRE/Hamburg Reichshof Hotel Holding S.à r.l.	47047	Luxt textile S.A.	47069
BRE/Neuss Hotel Holding S.à r.l.	47056	Marigot SCI	47082
Butterfly Effect S.A.	47087	Marigot SCI	47066
Castlement Management S.à r.l.	47080	MS & CF S.à r.l.	47084
Castlerigg Master Investments Europe S.à r.l.	47065	M.S. Trading	47067
Castlerigg Master Investments Europe S.à r.l.	47067	NPI (Europe) S.à r.l.	47057
Catalyst Recovery Europe S.A.	47086	NPI (Europe) S.à r.l.	47057
CEC Europe, LLC & Investors, s.c.s.	47081	NPI (Finance) S.à r.l.	47043
CIPEF Galaxy S.à r.l.	47047	NPI (Finance) S.à r.l.	47044
Coble.Com S.A.	47084	Panattoni Swiss Development S.à r.l.	47082
Creativ Ceutical S.à r.l.	47082	Plagefin - Placement, Gestion, Finance Holding S.A.	47042
Crown Gateway Luxembourg S.à r.l.	47085	Plagefin - Placement, Gestion, Finance Holding S.A.	47042
CSC Computer Sciences Capital S.à r.l.	47058	Pyramus Debtco S.à r.l.	47070
Eaton Holding II S.à r.l.	47088	Sevruga Finance S.A.	47043
Extenso	47085	Skarman & Skarman S.A.	47065
Fidupar S.A.	47042	Smartcash Global Holding S.A.	47083
Fondations Capital Management S.A.	47080	Soberal S.A.	47070
Glutafin S.A.	47081	Société Immobilière Internationale S.A.	47066
Green Timbers Investments	47083	Thalia International S.A.	47083
Halm B.V.	47057	Tractlux S.à r.l.	47068
Hephaistos S.A.	47058	Vodafone Procurement Company S.à r.l.	47087
International Trading and Investments Holdings S.A. Luxembourg	47084	World Fuel Services Finance Company S.à r.l.	47088
Investment Building Corporation S.A.	47082	Yellow S.A.	47080
ISOS S.à r.l.	47068		
JP Commercial VII S.à r.l.	47087		

Fidupar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 74.296.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30 mars 2010 à 11.00 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs venant à échéance lors de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats d'Administrateurs de Messieurs Patrice Crochet, Yvan Juchem, Noël Didier, Geoffroy Bazin et Eric Martin et le mandat de Monsieur Noël Didier en tant que Directeur Général pour une période d'un an.

Les mandats des Administrateurs prendront fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

Pour copie conforme

Noël DIDIER / Francesco ZACCHINO

Administrateur, Directeur Général / Directeur Administratif et Comptable

Référence de publication: 2010046176/16.

(100047040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

Plagefin - Placement, Gestion, Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 9.449.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 25 mars 2010 à 14h00

Résolution:

Les membres du Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, d'élire Monsieur Yvan JUCHEM, comme Président du Conseil d'Administration.

Pour le Conseil d'Administration

Ch BRECHIGNAC / E. BERG

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010046177/14.

(100047044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

Plagefin - Placement, Gestion, Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 9.449.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 25 mars 2010 à 11.00 heures à Luxembourg
23, avenue de La Porte-Neuve*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de Messieurs Christophe Brechignac, Eric Berg et Yvan Juchem.
- L'Assemblée Générale décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers Sàrl, Luxembourg en tant que Commissaire aux Comptes de la société.
- Les mandats des Administrateurs et Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31/12/2010.

Pour le Conseil d'Administration

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010046178/19.

(100047044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

BRE/French Hotel Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 121.165.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prises en date du 19 janvier 2010

En date du 19 janvier 2010, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la résiliation de Mr Anders Braks comme Gérant de la Société, avec effet immédiat
- de nommer Mr Francesco Biscarini, né le 23 février 1971 à Perugia (Italy), résidant à 22, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, comme Gérant de la société, avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société confirme que les gérants de la société sont dorénavant: Gary M. Summers, Robert W. Simon, Cornelia M.W. van den Broek, Francesco Biscarini

Martine Knoch.

Référence de publication: 2010046179/16.

(100047118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

Sevruga Finance S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 108.725.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 25 mars 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société anonyme:

Sevruga Finance S.A., dont le siège social au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg a été dénoncé en date du 17 juin 2007.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, premier juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Christian Steinmetz, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 15 avril 2010 au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme
Me Christian Steinmetz
Le liquidateur

Référence de publication: 2010046197/19.

(100047296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

NPI (Finance) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 86.981.

—
Le bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

NPI (Finance) S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Gérant A
Signatures

Référence de publication: 2010046180/15.

(100046880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

NPI (Finance) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 86.981.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2010.

NPI (Finance) S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant A

Signatures

Référence de publication: 2010046181/15.

(100046879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

BERKELEY Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 152.277.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Bernard Roger MANRY, consultant, né le 14 mars 1952 à Le Blanc-Mesnil (F) demeurant à L-4941 Bascharage, 85 rue des Prés

2. Madame Catherine Marie Dominique PESTOURIE, responsable administrative, née le 21 janvier 1962 à Issy Les Moulineaux (F) demeurant à L-4941 Bascharage, 85 rue des Prés

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de BERKELEY Properties S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet d'effectuer des opérations consistant en l'achat, la vente, l'échange, la promotion, la location et la gérance d'immeubles bâtis et non bâtis de toute nature.

La société a également pour objet la prestation de services administratifs pour compte de sociétés faisant partie du groupe auquel la société appartient. En particulier, la société pourra fournir les services suivants: organisation centrale, service de secrétariat, centralisation de la comptabilité et de l'administration financière, traitement de données, mise à disposition de moyens de transport et d'autres services liés directement ou indirectement aux activités spécifiées ci-avant.

La société pourra en outre mener ou fournir toute transaction commerciale ou financière, toute opération mobilière, procéder à tout investissement et prise de participation, par voie d'acquisition, de souscription, d'apport ou de toute autre manière dans toute société ou entreprise existante ou à créer, ayant en tout ou en partie un objet similaire ou connexe au sien, ou susceptible d'en faciliter le développement ou l'extension, et généralement effectuer toute opération industrielle, commerciale, financière ou autre pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à cent mille Euros (100.000.- Euros) représenté par mille (1000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100-Euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Titre II. Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 9. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 10. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 11. La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont celle de l'administrateur délégué.

Art. 12. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; rééligibles et toujours révocables.

Titre III. Assemblée Générale

Art. 13. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit à Luxembourg, le dernier jour du mois de Septembre au siège social de la société ou en tout autre lieu indiqué dans les convocations. Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux Assemblées Générales.

Art. 16. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Titre IV. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre 2010

Art. 18. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq (5) pour cent à la formation ou à l'alimentation du fond de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteint dix (10) pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre V. Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, l'Assemblée Générale règle le mode de liquidation, nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2011.

Souscription et Libération

Les comparants pré-qualifiés ont souscrit aux actions créées comme suit:

1) Madame Catherine Marie Dominique PESTOURIE, préqualifiée,	500 actions
2) Monsieur Bernard Roger MANRY, préqualifié,	500 actions
Total:	<u>1000 actions</u>

Les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant cent mille Euros (100.000.- EUR) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants pré-qualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).
2. Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Bernard Roger MANRY, pré-qualifié;
 - Madame Catherine Marie Dominique PESTOURIE, pré-qualifiée;
 - Monsieur François MANRY, né le 19 février 1956 à Blanc-Mesnil (F), Gérant de Société, demeurant à F-57700 HAYANGE, 10, avenue de Verdun.

Le mandat des administrateurs est fixé à six ans et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2016.

Est nommé en tant que commissaire en charge de la révision des comptes la société:

Fiduciaire Treuconsult S.A. avec siège social à L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge, RCB- 135.196.

Le mandat du commissaire est fixé à six années et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2016.

L'assemblée autorise dès à présent le conseil d'administration à désigner un ou plusieurs de ses membres comme délégué (s) à la gestion journalière, le (s) quel (s) portera (ont) le titre d'administrateur (s) -délégué (s):

Madame Catherine Marie Dominique PESTOURIE, pré-qualifiée, est déléguée à la gestion journalière de la Société et pourront engager la société par leur seule signature.

Le siège social est fixé à l'adresse suivante: L-1660 Luxembourg, 36-38 Grand Rue

Disposition générale

Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties déclarent se référer et se soumettre aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et à ses modifications ultérieures.

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros (1.350.-EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Manry, Pestourie, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2010. Relation: LAC/2010/13631. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Releveur (signé): FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 2 avril 2010.

Référence de publication: 2010047758/147.

(100049292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

BRE/Hamburg Reichshof Hotel Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 119.898.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prises en date du 19 janvier 2010

En date du 19 janvier 2010, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la résiliation de Mr Anders Braks comme Gérant de la Société, avec effet immédiat
- de nommer Mr Francesco Biscarini, né le 23 février 1971 à Perugia (Italy), résidant à 22, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, comme Gérant de la société, avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société confirme que les gérants de la société sont dorénavant: Gary M. Sumers, Robert W. Simon, Cornelia M.W. van den Broek, Francesco Biscarini.

Martine Knoch.

Référence de publication: 2010046182/16.

(100047129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

CIPEF Galaxy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.218.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the nineteenth day of February.

Before us, Maitre Carlo Wersandt, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Capital International Private Equity Fund V, LP, a

Cayman Islands exempt limited partnership, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KYI-9002 (CIPEF V),

here represented by Me Elisabeth Coureault, avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Los Angeles, United States of America, on February 17, 2010,

2. CGPE V, LP, a Cayman Islands exempt limited partnership, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KYI-9002 (CGPE V),

here represented by Me Elisabeth Coureault, avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Los Angeles, United States of America, on February 17, 2010,

Such powers of attorney, after having been signed ne varietur by the representatives of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "CIPEF Galaxy S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twenty thousand United State Dollars (USD 20,000.-), represented by twenty-thousand (20,000) shares in registered form, having a par value of one United State Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders. Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by two or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office and shall designate each manager as either a "Class A Manager" or a "Class B Manager". The Company shall have at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. The Class A Managers and Class B Managers constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

- (i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.
- (ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

- (i) The Board meets upon the request of any two managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
- (iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.
- (v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members (provided such majority includes at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager) is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented (provided such majority includes at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager). The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.
- (vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

- (i) The Company is bound towards third parties (i) in administrative matters by the individual signature of any manager and (ii) in all other matters by the joint signatures of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.
- (ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

- 9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.
- 9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.
- 9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

- 10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

- (i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).
- (ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.
- (iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

- (i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.
- (iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one

or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions.

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

Subscription and Payment

CIPEF V, represented as stated above, subscribes to nineteen thousand three hundred and thirty-six (19,336) shares in registered form, with a par value of one United State Dollar (USD 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount nineteen thousand three hundred and thirty-six United State Dollars (USD 19,336),

and

CGPE V, represented as stated above, subscribes to six hundred sixty-four (664) shares in registered form, with a par value of one United State Dollar (USD 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of six hundred sixty-four United State Dollars (USD 664).

The aggregate amount of twenty thousand United State Dollars (USD 20) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately nine hundred Euros (EUR 900,-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- CIPEF V Global Management, LLC, a limited liability company organised under the law of the State of Delaware, with registered office at Corporation trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America, as Class A Manager;

- Mrs. Ingrid Moinet, born in Bastogne (Belgium) on December 5, 1975, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B Manager; and

- Mr. Xavier François Pauwels, born in Brussels on December 21, 1971, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B Manager.

2. The registered office of the Company is set at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le dix-neuvième jour de février.

Par devant Maître Carlo Wersandt notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Capital International Private Equity Fund V, LP, une société régie par la loi des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002 (CIPEF V),

représentée par Me Elisabeth Coureault, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Los Angeles, Etats-Unis d'Amérique le 17 février 2010,

2. CGPE V, LP, une société régie par la loi des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1 -9002 (CGPE V),

représentée par Me Elisabeth Coureault, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Los Angeles, Etats-Unis d'Amérique le 17 février 2010,

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "CIPEF Galaxy S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille dollar américains (USD 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1), toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par deux ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat et qui désigne chaque gérant en tant que "Gérant de Catégorie A" ou "Gérant de Catégorie B". La Société doit avoir au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Les Gérants de Catégorie A et les Gérants de Catégorie B constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres (à condition qu'une telle majorité inclue au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B) sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés (à condition qu'une telle majorité inclue au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B). Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par (i) la signature individuelle d'un gérant concernant les matières administratives et (ii) en toutes autres circonstances par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

CIPEF V, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à dix neuf mille trois cent trente six (19.336) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain chacune (USD 1), et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de dix neuf mille trois cent trente six dollar américain (USD 19.336),

et

CGPE V, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à six cent soixante quatre (664) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain chacune (USD 1), et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de six cent soixante quatre dollar américain (USD 664).

Le montant total de vingt mille dollar américain (USD 20.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- CIPEF V Global Management, LLC, une "limited liability company" organisée selon le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à Corporation trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, en tant que Gérant de Catégorie A;

- Mme Ingrid Moinet, née le 5 décembre 1975 à Bastogne (Belgique), résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en qualité de Gérant de Catégorie B; et

- Mr. Xavier François Pauwels, né le 21 décembre 1971 à Bruxelles, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en qualité de Gérant de Catégorie B.

2. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Elisabeth Coureault, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 février 2010. LAC/2010/7893. Reçu soixante quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 2 avril 2010.

Référence de publication: 2010046342/509.

(100047513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

BRE/Neuss Hotel Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 127.441.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prises en date du 19 janvier 2010

En date du 19 janvier 2010, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la résiliation de Mr Anders Braks comme Gérant de la Société, avec effet immédiat

- de nommer Mr Francesco Biscarini, né le 23 février 1971 à Perugia (Italy), résidant à 22, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, comme Gérant de la société, avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société confirme que les gérants de la société sont dorénavant: Gary M. Summers, Robert W. Simon, Cornelia M.W. van den Broek, Francesco Biscarini

Martine Knoch.

Référence de publication: 2010046184/16.

(100047160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

NPI (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 86.980.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

NPI (Europe) S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant A

Signatures

Référence de publication: 2010046185/15.

(100046878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

Halm B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 68.100,00.

Siège de direction effectif: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 113.533.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé, par une résolution prise le 30 mars 2010,

- de nommer Monsieur Jonathan White, né le 28 septembre 1955 à Knowle, Royaume-Uni, demeurant à Whiteley Chambers Don Street, St. Helier, Jersey JE4 9WG, avec effet immédiat en tant que gérant A de la Société pour une durée illimitée suite au décès de Dr Mortimer D. Sackler en date du 24 mars 2010; et

- de rectifier l'inscription pour Me Martine Elvinger de façon à changer son statut de gérant en statut de gérant B de la Société, avec effet immédiat pour une durée illimitée, de sorte que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Jonathan White - gérant A
- Austin O'Connor - gérant B
- Martine Elvinger - gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010046378/23.

(100047504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

NPI (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 86.980.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2010.
NPI (Europe) S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Gérant A
Signatures

Référence de publication: 2010046186/15.

(100046877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

CSC Computer Sciences Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 605.674.611,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 149.716.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 1^{er} mars 2010.

Il résulte des résolutions adoptées en date du 1^{er} mars 2010 par CSC Computer Sciences Holdings S.à r.l., associé unique de la Société, que:

1. un pouvoir de signature A a été attribué à chacun des gérants actuels de la Société avec effet au 1^{er} mars 2010 et en vertu de l'article 12, paragraphe 1 des statuts de la Société; et

2. le nombre de gérants a été fixé à cinq (5) et les personnes suivantes ont été nommées en tant que nouveaux gérants de la Société avec un pouvoir de signature B, avec effet au 1^{er} mars 2010 et pour une durée indéterminée:

- M. Cornelius Bechtel, administrateur de société, né le 11 mars 1968 à Emmerich (Allemagne) et demeurant au 5, avenue Gaston Diderich à L-1420 Luxembourg; et

- M. Yves Wagner, administrateur de société, né le 16 novembre 1958 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et demeurant au 19, rue de Bitbourg à L-1273 Luxembourg.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Thomas Irvin, gérant avec un pouvoir de signature A;

- Diane Rohleder, gérant avec un pouvoir de signature A;

- Louise Turilli, gérant avec un pouvoir de signature A;

- Cornelius Bechtel, gérant avec un pouvoir de signature B; et

- Yves Wagner, gérant avec un pouvoir de signature B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CSC Computer Sciences Capital S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010047082/29.

(100048683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2010.

Hephaistos S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 132.448.

—
La convention de domiciliation conclue le 22 juillet 2008 entre la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE DU KIEM S.à r.l. et la société anonyme HEPHAISTOS S.A. est dénoncée avec effet immédiat.

Monsieur Francesco Zito démissionne de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

La société anonyme FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A. démissionne de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.

24, rue des Genêts

L-1621 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010046216/16.

(100047256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

Auction EquityCo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 119.579.

In the year two thousand and ten, on the tenth day of the month of March.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Auction EquityCo S.A.", a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated under the form of a société à responsabilité limitée by deed of the undersigned notary dated 11 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2029 of 28 October 2006, the articles of incorporation of which have last been amended by deed of the undersigned notary, dated 23 November 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 90 of 13 January 2010, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 119.579 (the "Company"). The meeting is declared open at 9.30 a.m. with Maître Audrey SCARPA, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Maître Aurelia BONFANTI, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Maître Cédric BLESS, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To allocate the full Special Reserve Account (as defined in the articles of incorporation of the Company) to the class B1 shares exclusively.

2. To amend the definition of Special Reserve Account in article 32 as well as articles 8 and 29 of the articles of incorporation of the Company to reflect the above allocation of the Special Reserve Account.

3. To authorise and instruct the Company's board of directors to repurchase all class B1 shares and all class B2 shares issued by the Company in accordance with article 49-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, for a period of five (5) years as from the date of the relevant resolution at an aggregate purchase equal to (i) in respect of the class B1 shares, the share of such shares in available distributable amounts in accordance with article 29 of the articles of association of the Company (which, for the avoidance of doubt, shall be not less than the amount of the Special Reserve Account) and (ii) in respect of the class B2 shares, the sum of (x) their nominal value, (y) their pro rata share in the Share Premium Account and (z) their share in any other available distributable amounts in accordance with article 29 of the articles of association of the Company.

4. To acknowledge the waiver by all shareholders of the Company of their right to obtain the repurchase of shares other than the class B1 shares and the class B 2 shares.

5. To reduce, subject to the repurchase by the Company of the class B2 shares being effective, the Company's subscribed capital by an amount of two thousand seven hundred sixty-four point ninety-five pounds sterling (GBP 2,764.95) so as to reduce it from its current amount of fifty-eight thousand sixty-three point ninety-five pounds sterling (GBP 58,063.95) to fifty-five thousand two hundred ninety-nine pounds sterling (GBP 55,299.-) by cancelling the two hundred seventy-six thousand four hundred ninety-five (276,495) repurchased class B2 shares (the "B2 Capital Reduction").

6. To reduce, subject to the repurchase by the Company of the class B1 shares being effective, the Company's subscribed capital by an amount of two thousand seven hundred sixty-four point ninety-five pounds sterling (GBP 2,764.95) so as to reduce it from its current amount of fifty-five thousand two hundred ninety-nine pounds sterling (GBP 55,299.-) to fifty-two thousand five hundred thirty-four point zero five pounds sterling (GBP 52,534.05) by cancelling the two hundred seventy-six thousand four hundred ninety-five (276,495) repurchased class B1 shares (the "B1 Capital Reduction")

7. To authorise and empower any director of the Company, acting individually, with power of substitution, to have the B1 Capital Reduction and the B2 Capital Reduction, as well as the subsequent amendment of articles 5, 8, 29 and 32 of the articles of association of the Company recorded in one or more notarial deeds following the effective repurchase of the class B1 shares and of the class B2 shares, respectively, in each case in accordance with Luxembourg law.

8. Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxy holders, the board of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

- (v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.
- (vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to allocate the full Special Reserve Account (as defined in the articles of incorporation of the Company) to the class B1 shares exclusively.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend the definition of Special Reserve Account in article 32 as well as articles 8 and 29 of the articles of incorporation of the Company to reflect the above allocation of the Special Reserve Account, which shall forthwith read as follows:

" Art. 32. Definitions. "Special Reserve Account" means the special reserve account created by resolution of the general meeting of Shareholders of the Company on 23 November 2009 and to be allocated to the class B1 shares exclusively;

Art. 8. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

Shares of a same class of shares shall be repurchased on a pro rata basis as between existing shareholders of the Company holding shares of the relevant class of shares.

The repurchase price at which the relevant shares shall be repurchased shall:

(i) in respect of the class B1 shares, be equal to, in aggregate, the share of such shares in available distributable amounts in accordance with article 29 (which, for the avoidance of doubt, shall be not less than the amount of the Special Reserve Account);

(ii) in respect of any class of shares other than the class B1 shares, be equal to, in aggregate the sum of (x) the nominal value of such shares, (y) the share of such shares in the Share Premium Account of the Company at the time of the repurchase pro rata across all shares then in issue, and (z) the share of such shares in any other available distributable amounts in accordance with article 29.

Art. 29. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the general meeting of Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with any other distributable reserves (including the Share Premium Account and the Special Reserve Account) to the Shareholders, provided that in case the general meeting of Shareholders declares a dividend in any financial year any distributable profits shall be allocated as follows:

(a) all profits deriving from the proceeds of any kind and in any form realised by the Company from its indirect investment in Falcon Opholdco Limited, less any expenses, disbursements or other amounts necessary to cover costs (including an amount to be determined by the Directors of the Company (acting reasonably) withheld for future Propco cash flows including future Propco tax liabilities, subject to a maximum amount of ten million pounds sterling (GBP 10,000,000.-)) (the "Class B Profit Entitlement") shall be allocated to the class B shares in the following order of priority:

(i) first, the class B1 shares (if any) shall in aggregate entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than the amount of the Special Reserve Account;

(ii) second, the class B2 shares (if any) shall in aggregate entitle to a cumulative dividend in an amount of not more than the then outstanding Class B Profit Entitlement less an amount equal to the Special Reserve Account;

(b) any remaining profit of the Company after allocation of the Class B Profit Entitlement shall be allocated to the holders of class A shares in the following order of priority:

(i) first, each class A1 share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point seventy-five per cent (0.75%) per annum of the nominal value of such share;

(ii) second, each class A2 share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point seventy per cent (0.70%) per annum of the nominal value of such share;

(iii) third, each class A3 share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty-five per cent (0.65%) per annum of the nominal value of such share;

(iv) fourth, each class A4 share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of such share;

(v) fifth, each class A5 share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of such share;

(vi) sixth, each class A6 share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.50%) per annum of the nominal value of such share;

(vii) seventh, each class A7 share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such share;

(viii) eighth, each class A8 share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such share (together the "Class A Profit Entitlement"), and

(c) any remaining profit of the Company after allocation of the Class A Profit Entitlement shall be allocated in whole to all the shares forming the then last outstanding class of A shares in numerical order.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to authorise and instruct the Company's board of directors to repurchase all class B1 shares and all class B 2 shares issued by the Company in accordance with article 49-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, for a period of five (5) years as from the date of the present resolution at an aggregate purchase equal to (i) in respect of the class B1 shares, the share of such shares in available distributable amounts in accordance with article 29 of the articles of association of the Company (which, for the avoidance of doubt, shall be not less than the amount of the Special Reserve Account) and (ii) in respect of the class B2 shares, the sum of (x) their nominal value, (y) their pro rata share in the Share Premium Account and (z) their share in any other available distributable amounts in accordance with article 29 of the articles of association of the Company.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders acknowledged the waiver by all shareholders of the Company of their right to obtain the repurchase of shares other than the class B1 shares and the class B2 shares.

Fifth resolution

Subject to the repurchase by the Company of the class B2 shares being effective, the general meeting of shareholders resolved to reduce the Company's subscribed capital by an amount of two thousand seven hundred sixty-four point ninety-five pounds sterling (GBP 2,764.95) so as to reduce it from its current amount of fifty-eight thousand sixty-three point ninety-five pounds sterling (GBP 58,063.95) to fifty-five thousand two hundred ninety-nine pounds sterling (GBP 55,299.-) by cancelling the two hundred seventy-six thousand four hundred ninety-five (276,495) repurchased class B2 shares.

Sixth resolution

Subject to the repurchase by the Company of the class B1 shares being effective, the general meeting of shareholders resolved to reduce the Company's subscribed capital by an amount of two thousand seven hundred sixty-four point ninety-five pounds sterling (GBP 2,764.95) so as to reduce it from its current amount of fifty-five thousand two hundred ninety-nine pounds sterling (GBP 55,299.-) to fifty-two thousand five hundred thirty-four point zero five pounds sterling (GBP 52,534.05) by cancelling the two hundred seventy-six thousand four hundred ninety-five (276,495) repurchased class B1 shares.

Seventh resolution

The general meeting of shareholders resolved to authorise and empower any director of the Company, acting individually, with power of substitution, to have the B1 Capital Reduction and the B2 Capital Reduction, as well as the subsequent amendment of articles 5, 8, 29 and 32 of the articles of association of the Company recorded in one or more notarial deeds following the effective repurchase of the class B1 shares and of the class B2 shares, respectively, in each case in accordance with Luxembourg law.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of eight hundred euro.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

There being no other business on the agenda, the meeting was closed at 9.50 a.m.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix mars.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «Auction EquityCo S.A.», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte du notaire soussigné en date du 11 septembre 2006, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2029 du 28 octobre 2006, les statuts de laquelle société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné le 23 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 90 du 13 janvier 2010, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.579 (la «Société»).

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Maître Audrey SCARPA, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Aurélia BONFANTI, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire désigne comme scrutateur Maître Cédric BLESS, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1 Allocation de l'intégralité du Compte de Réserve Spéciale (tel que défini par les statuts de la Société) aux actions de catégorie B1.

2 Modification de la définition de Compte de Réserve Spéciale de l'article 32 ainsi que des articles 8 et 29 des statuts de la Société afin de rendre compte de la nouvelle allocation du Compte de Réserve Spéciale.

3 Autorisation et délégation au conseil d'administration de la Société de la faculté de racheter toutes les actions de catégorie B1 et toutes les actions de catégorie B2 émises par la Société conformément à l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de la résolution concernée à un prix de rachat global de (i) en ce qui concerne les actions de catégorie B1, la participation de ces actions dans les montants distribuables disponibles conformément à l'article 29 des statuts de la Société (étant précisé, pour autant que de besoin, que ce montant doit être au moins égal au montant du Compte de Réserve Spéciale) et (ii) en ce qui concerne les actions de catégorie B2, la somme de (x) leur valeur nominale, (y) la participation pro rata de ces actions dans le Compte de Prime d'Émission et (z) la participation de ces actions dans les autres montants distribuables disponibles conformément à l'article 29 des statuts de la Société.

4 Constat de la renonciation de tous les actionnaires de la Société à leur droit d'obtenir le rachat des actions autres que les actions de catégorie B1 et les actions de catégorie B2.

5 Réduction, sous réserve de ce que le rachat par la Société des actions de catégorie B2 soit effectif, du capital souscrit de la Société d'un montant de deux mille sept cent soixante-quatre virgule quatre-vingt-quinze livres sterling (GBP 2.764,95) afin de le réduire de son montant actuel de cinquante-huit mille soixante-trois virgule quatre-vingt-quinze livres sterling (GBP 58.063,95) à cinquante-cinq mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf livres sterling (GBP 55.299,-) par annulation des deux cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt-quinze (276.495) actions de catégorie B2 rachetées (la «Réduction de Capital B2»).

6 Réduction, sous réserve de ce que le rachat par la Société des actions de catégorie B1 soit effectif, du capital souscrit de la Société d'un montant de deux mille sept cent soixante-quatre virgule quatre-vingt-quinze livres sterling (GBP 2.764,95) afin de le réduire de son montant actuel de cinquante-cinq mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf livres sterling (GBP 55.299,-) à cinquante-deux mille cinq cent trente-quatre virgule zéro cinq livres sterling (GBP 52.534,05) par annulation des deux cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt-quinze (276.495) actions de catégorie B1 rachetées (la «Réduction de Capital B1»).

7 Autorisation et habilitation de tout administrateur de la Société, agissant individuellement, avec pouvoir de substitution, de faire documenter en un seul ou plusieurs actes notariés la Réduction de Capital B1 et la Réduction de Capital B2, ainsi que les modifications des articles 5, 8, 29 et 32 des statuts de la Société en résultant.

8 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'allouer l'intégralité du Compte de Réserve Spéciale (tel que défini par les statuts de la Société) aux actions de catégorie B1 exclusivement.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier la définition de Compte de Réserve Spéciale de l'article 32 ainsi que les articles 8 et 29 des statuts de la Société afin de rendre compte de la nouvelle allocation du Compte de Réserve Spéciale, comme suit:

«Art. 32. Définitions. «Compte de Réserve Spéciale» signifie le compte de réserve spéciale créé par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société le 23 novembre 2009 et à allouer exclusivement aux actions de catégorie B1.

Art. 8. Rachat d'actions. La Société peut racheter ses propres actions. L'acquisition et la détention de ses actions propres se fera conformément aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Les actions d'une même catégorie d'actions seront rachetées aux actionnaires existants de la Société détenant des actions de la catégorie d'actions concernée par le rachat au pro rata.

Le prix de rachat auquel les actions concernées devront être rachetées sera:

(i) en ce qui concerne les actions de catégorie B1, égal, en tout, à la participation de ces actions dans les montants distribuables disponibles conformément à l'article 29 (étant précisé, pour autant que de besoin, que ce montant doit être au moins égal au montant du Compte de Réserve Spéciale); et

(ii) en ce qui concerne les actions autres que les actions de catégorie B1, égal, en tout, à la somme de (x) la valeur nominale de ces actions, (y) la participation de ces actions dans le Compte de Prime d'Émission de la Société au moment du rachat au pro rata du nombre d'actions alors en circulation, et (z) la participation de ces actions dans tous autres montants distribuables disponibles conformément à l'article 29.

Le prix de rachat peut être payé soit en numéraire soit en nature.

Art. 29. Répartition des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables (incluant le Compte de Prime d'Émission ainsi que le Compte de Réserve Spéciale), aux Actionnaires étant entendu que dans l'hypothèse où l'assemblée générale des Actionnaires déclare un dividende à l'issue d'une année financière, tout bénéfice distribuable sera alloué de la manière suivante:

(a) tous les bénéfices, de quelque nature qu'ils soient, issus des produits réalisés par la Société par le biais de son investissement indirect dans Falcon Opholdco Limited, moins les frais et dépenses ou encore tous autres montants nécessaires afin de couvrir les différents coûts (ceci comprenant un montant à déterminer par les Administrateurs de la Société (agissant raisonnablement) pour les besoins futurs en trésorerie de Propco, ceci incluant les futures dettes fiscales de Propco, dans la limite toutefois de dix millions de livres sterling (GBP 10.000.000,-)) (le «Droit au Bénéfice de la Catégorie B»), seront alloués aux actions de catégorie B dans l'ordre de priorité suivant:

(i) premièrement, les actions de catégorie B1 (s'il y en a) donneront dans leur ensemble droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant qui ne pourra pas être inférieur au montant du Compte de Réserve Spéciale;

(ii) deuxièmement, les actions de catégorie B2 (s'il y en a) donneront dans leur ensemble droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant qui ne pourra pas être supérieur à tout le Droit au Bénéfice de la Catégorie B alors disponible diminué du montant du Compte de Réserve Spéciale;

(b) après allocation du Droit au Bénéfice de la Catégorie B, le solde du bénéfice de la Société sera distribué aux détenteurs d'actions de catégorie A dans l'ordre de priorité suivant:

(i) premièrement, chaque action de catégorie A1 (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à zéro virgule soixante-quinze pour cent (0,75%) par an de la valeur nominale de cette action;

(ii) deuxièmement, chaque action de catégorie A2 (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à zéro virgule soixante-dix pour cent (0,70%) par an de la valeur nominale de cette action;

(iii) troisièmement, chaque action de catégorie A3 (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à zéro virgule soixante-cinq pour cent (0,65%) par an de la valeur nominale de cette action;

(iv) quatrièmement, chaque action de catégorie A4 (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à zéro virgule soixante pour cent (0,60%) par an de la valeur nominale de cette action;

(v) cinquièmement, chaque action de catégorie A5 (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) par an de la valeur nominale de cette action;

(vi) sixièmement, chaque action de catégorie A6 (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) par an de la valeur nominale de cette action;

(vii) septièmement, chaque action de catégorie A7 (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) par an de la valeur nominale de cette action;

(viii) huitièmement, chaque action de catégorie A8 (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale de cette action (ensemble le «Droit au Bénéfice de la Catégorie A»), et

(c) après allocation du Droit au Bénéfice de la Catégorie A, le solde du bénéfice sera distribué intégralement à toutes les actions de catégorie A constituant la dernière catégorie d'actions alors en circulation dans l'ordre numérique.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'autoriser et de déléguer au conseil d'administration de la Société la faculté de racheter toutes les actions de catégorie B1 et toutes les actions de catégorie B2 émises par la Société conformément à l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales pendant une période de cinq (5) ans à compter de la présente résolution à un prix de rachat global de (i) en ce qui concerne les actions de catégorie B1, la participation de ces actions dans les montants distribuables disponibles conformément à l'article 29 des statuts de la Société (étant précisé, pour autant que de besoin, que ce montant doit être au moins égal au montant du Compte de Réserve Spéciale) et (ii) en ce qui concerne les actions de catégorie B2, la somme de (x) leur valeur nominale, (y) la participation pro rata de ces actions dans le Compte de Prime d'Émission et (z) la participation de ces actions dans les autres montants distribuables disponibles conformément à l'article 29 des statuts de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de prendre acte de la renonciation de tous les actionnaires de la Société à leur droit d'obtenir le rachat des actions autres que les actions de catégorie B1 et les actions de catégorie B2.

Cinquième résolution

Sous réserve de ce que le rachat par la Société des actions de catégorie B2 soit effectif, l'assemblée générale des actionnaires décide de réduire le capital souscrit de la Société d'un montant de deux mille sept cent soixante-quatre virgule quatre-vingt-quinze livres sterling (GBP 2.764,95) afin de le réduire de son montant actuel de cinquante-huit mille soixante-trois virgule quatre-vingt-quinze livres sterling (GBP 58.063,95) à cinquante-cinq mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf livres sterling (GBP 55.299,-) par annulation des deux cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt-quinze (276.495) actions de catégorie B2 rachetées.

Sixième résolution

Sous réserve de ce que le rachat par la Société des actions de catégorie B1 soit effectif, l'assemblée générale des actionnaires décide de réduire le capital souscrit de la Société d'un montant de deux mille sept cent soixante-quatre virgule quatre-vingt-quinze livres sterling (GBP 2.764,95) afin de le réduire de son montant actuel de cinquante-cinq mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf livres sterling (GBP 55.299,-) à cinquante-deux mille cinq cent trente-quatre virgule zéro cinq livres sterling (GBP 52.534,05) par annulation des deux cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt-quinze (276.495) actions de catégorie B1 rachetées.

Septième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'autoriser et d'habiliter tout administrateur de la Société, agissant individuellement, avec pouvoir de substitution, à faire documenter en un seul ou plusieurs actes notariés suite au rachat effectif des actions de catégorie B1 et des actions de catégorie B2, respectivement, dans chaque cas conformément au droit luxembourgeois, la Réduction de Capital B1 et la Réduction de Capital B2, ainsi que les modifications des articles 5, 8, 29 et 32 des statuts de la Société en résultant.

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à huit cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.50 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. SCARPA, A. BONFANTI, C. BLESS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 mars 2010. Relation: EAC/2010/3049. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} avril 2010.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2010046313/349.

(100047608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

Latione S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 71.353.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2009 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010046193/11.

(100047361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

Castlerigg Master Investments Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 106.146.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

CASTLERIGG MASTER INVESTMENTS EUROPE S.à r.l.

Robert van't Hoeft

Gérant B

Référence de publication: 2010046187/14.

(100046876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

Skarman & Skarman S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 71.698.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010046200/10.

(100047310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

Marigot SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 61, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg E 3.270.

—
L'adresse privée de Mr. Koen LOZIE, gérant et associé, est modifiée:

61 Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert.

*Pour MARIGOT SCI**Mandataire*

Référence de publication: 2010046201/11.

(100047220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

Art & Pavés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3220 Bettembourg, 55, rue Auguste Collart.

R.C.S. Luxembourg B 108.871.

—
Extrait de publication de l'assemblée générale extraordinaire du 5 février 2010

Les associés représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée ART & PAVÉS S.à r.l. avec siège social à L-3220 Bettembourg, 55, rue Auguste Collart ; inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B, sous le numéro 108.871 ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Unique résolution

Révocation de Monsieur Joao BERNARDINO SIMOES en tant que gérant technique et confirmation pour une durée indéterminée de Monsieur Orlando Pinto, aux fonctions de gérant unique, lequel aura tous pouvoirs d'engager et de représenter la société par sa seule signature.

Bettembourg, le 5 février 2010

Signé: O.PINTO, M.FERNANDES PINTO.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2010046388/23.

(100047505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

S.IM.INT. S.A., Société Immobilière Internationale S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 66.910.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 25 mars 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société anonyme:

S.IM.INT. S.A., Société Immobilière Internationale S.A., en liquidation volontaire, dont le siège social au 3, rue de la Chapelle à L-1325 Luxembourg a été dénoncé en date du 6 juillet 2007.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, premier juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Christian Steinmetz, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 15 avril 2010 au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Me Christian Steinmetz

Le liquidateur

Référence de publication: 2010046203/19.

(100047295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

M.S. Trading, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8083 Bertrange, 6, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 29.022.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010046196/10.

(100047327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

Just Arrived S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 118.088.

Les adresses des associés, respectivement du gérant de la société est à changer comme suit:

L-1218 Luxembourg, 34, rue Baudoin.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2/4/2010.

Référence de publication: 2010046205/11.

(100047217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

L.N.R. Investment Co. S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 34.792.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Par jugements du 19 février 2004, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} section, siégeant en matière commerciale a déclaré dissoutes et a ordonné la liquidation des sociétés suivantes:

- la société SOCIETE FINANCIERE INTERNATIONALE D'ELECTRICITE (Socfinel) S.A. avec siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire
- la société POWER GENERATION AND OIL SERVICES S.A. avec siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire
- la société CHABROS HOLDING S.A. avec siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire
- la société P.G.M. MINERALS S.A.H. avec siège social: dénoncé en date du 24 septembre 1992
- la société SOBERAL S.A. avec siège social: dénoncé en date du 17 mars 2003
- la société L.N.R. INVESTMENT Co S.A. avec siège social: dénoncé en date du 17 mars 2003

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et ont nommé liquidateur Maître Stéphanie COLLMANN, avocat, demeurant à Luxembourg.

Les déclarations de créance sont à déposer au greffe du tribunal d'arrondissement endéans la quinzaine suivant la présente publication.

Pour extrait conforme

S. COLLMANN

Le Liquidateur

Référence de publication: 2010047583/24.

(100049096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2010.

Castlerigg Master Investments Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 106.146.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

CASTLERIGG MASTER INVESTMENTS EUROPE S.à r.l.

Robert van't Hoeft

Gérant B

Référence de publication: 2010046188/14.

(100046875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

ISOS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 19, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 44.520.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés lors d'une réunion tenue en Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 mars 2010 que:

- La démission de Mme Dominique VAUDOIS, en sa qualité de Gérante Technique a été acceptée.

- Mademoiselle Emmanuelle HENRY, née le 11 novembre 1984 à Paris (France), demeurant 4, rue Jacques Kablé à 75018 Paris (France) a été nommée Gérante technique de la société et ce pour une durée indéterminée. Elle pourra engager la société pour sa seule signature.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010046206/19.

(100047004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

Tractlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Turi.

R.C.S. Luxembourg B 68.575.

—
Extrait de résolution à l'assemblée générale du 29 mars 2010

Première résolution:

L'assemblée décide de révoquer la société AUDIT & COMPLIANCE SàRL, réviseur d'entreprises et nomme en son remplacement pour une durée de 6 années, la société RSM AUDIT Sàrl, ayant son siège social à L-1116 LUXEMBOURG, 6, rue Adolphe, inscrite au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 113.621.

Pour la société

Monsieur Christophe CAMISAN

Référence de publication: 2010046213/14.

(100047346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

Lemblux S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 81.387.

—
La convention de domiciliation conclue le 30 juin 2009 entre la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE DU KIEM S.à r.l. et la société anonyme LEMBLUX S.A. est dénoncée avec effet immédiat.

Les sociétés MONTROSE CONSULTING S.A. et SUNNY SIDE INVEST & TRADE S.A. démissionnent de leur poste d'administrateur, avec effet immédiat.

La société anonyme FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A. démissionne de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.
24, rue des Genêts
L-1621 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2010046214/17.

(100047258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

Biofuel Investments S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.902.

—
Extrait des Résolutions Circulaires du Conseil d'Administration

Il résulte des résolutions circulaires du Conseil d'Administration que:

Monsieur Henry Daniel Sykes, demeurant 90, La Corniaz, Route de la Claire-aux-Moines, CH-1090 La Croix sur Lutry (Suisse), a été élu Président du Conseil d'Administration avec effet au 25 mars 2010,

jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2010.

Pour Biofuel Investments S.A.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2010046928/21.

(100047998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Luxtextile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.683.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée le 24 mars 2010

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 comme suit:

Conseil d'administration

MM. Giuseppe Cataldo, employé privé, résident au 19-21, Boulevard du Prince Henri L - 1724 Luxembourg, administrateur;

Ubaldo Migliorati, employé privé, résident au 19-21, Boulevard du Prince Henri L - 1724 Luxembourg, administrateur;

Sébastien Schaack, employé privé, résident au 19-21, Boulevard du Prince Henri L - 1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable, 1, Place Pletzer, L - 8080 Bertrange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXTEXTILE S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010047042/21.

(100048624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2010.

Soberal S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 12.135.

—
LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Par jugements du 19 février 2004, le Tribunal arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} section, siégeant en matière commerciale a déclaré dissoutes et a ordonné la liquidation des sociétés suivantes:

- la société SOCIETE FINANCIERE INTERNATIONALE D'ELECTRICITE (Socfinel) S.A. avec siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire
- la société POWER GENERATION AND OIL SERVICES S.A. avec siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire
- la société CHABROS HOLDING S.A. avec siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire
- la société P.G.M. MINERALS S.A.H. avec siège social: dénoncé en date du 24 septembre 1992
- la société SOBERAL S.A. avec siège social: dénoncé en date du 17 mars 2003
- la société L.N.R. INVESTMENT Co S.A. avec siège social: dénoncé en date du 17 mars 2003

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et ont nommé liquidateur Maître Stéphanie COLLMANN, avocat, demeurant à Luxembourg.

Les déclarations de créance sont à déposer au greffe du tribunal d'arrondissement endéans la quinzaine suivant la présente publication.

Pour extrait conforme
S. COLLMANN
Le Liquidateur

Référence de publication: 2010047585/24.

(100049094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2010.

5 à Sec LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 25, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 123.289.

En date du 23 février 2010, l'Assemblée Générale renomme comme Réviseur d'Entreprises avec effet au 19 juin 2009:
- RSM Audit Luxembourg S.à.r.l., Réviseur d'Entreprise, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2010.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010046220/15.

(100047152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

Pyramus Debtco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.212.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of the month of March.

Before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Pyramus S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 137.398,

represented by Me Valérie Kopéra, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated March 2010 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company Pyramus Debtco S.à r.l. ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

Art. 1^{er}. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Pyramus Debtco S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds (including convertible notes and preferred equity certificates or equivalent instruments) and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up-stream or cross-stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, any transfer of shares to a person or entity which is not already a shareholder of the Company at that time is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

Art. 7. Management of the Company

7.1. Board of Managers

The Company is managed by a board of managers (the "Board of Managers").

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. They do not need to be shareholders of the Company.

The Board of Managers shall be composed of five (5) board members (each a "Manager") and shall always be composed of three (3) managers of class A (such manager referred to as "A Manager"), and two (2) managers of class B (such manager referred to as "B Manager").

If no term is indicated, the Managers are appointed for an undetermined period. The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

7.2. Procedure

The Board of Managers shall elect a chairman from among the A Managers (the "Chairman").

Meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg unless otherwise agreed by the Managers.

Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. Under the same conditions a meeting may also be held by conference call or by other similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Managers may be represented at meetings of the Board of Managers by another Manager without limitation as to the number of proxies which a Manager may accept and vote.

The Board of Managers may further in all circumstances take decisions by way of unanimous written resolutions. Resolutions in writing approved and signed by all Managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board of Managers duly convened and held. In such cases, resolutions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by mail, courier, electronic mail or telefax.

Written notice of any meeting of the Board of Managers must be given to the Managers by the Chairman or any two A Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each Manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers.

The Board of Managers can only validly deliberate and act if at least three (3) managers are present or represented at a meeting it being understood that a B Manager must be present for any deliberation in relation to an Important Matter (as defined under item 7.3 below).

In the event such quorum is not reached, the Board of Managers shall be reconvened five (5) business days later. At any reconvened meeting any three (3) Managers shall constitute a quorum. Notices of any reconvened meeting shall be given by the Chairman or any two Managers to all the managers at least two (2) business days before the date of the reconvened meeting unless otherwise agreed unanimously between the Managers.

The Board of Managers may invite from time to time any person (including without any limitation the Company's legal, tax or financial advisers, the chief executive officer or the chief financial officer of any entities in which the Company is directly or indirectly invested) to any of its meeting to make reports or give some recommendations to the Board of Managers.

Decisions of the Board of Managers are validly taken by the approval of the majority of the Managers of the Company being present or represented at the meeting provided that decisions relating to an Important Matter (as defined under item 7.3 below) requires the approval of a B Manager in any event.

Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any Manager.

7.3. Powers and Binding signatures

The Board of Managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company.

All powers not expressly reserved by the law or by these articles of association to the general meeting of the shareholders shall be within the competence of the Board of Managers.

The Company will be bound by the joint signature of any two A Managers except for any of the following matters for which the signature of one A Manager and one B Manager is always required (the "Important Matters"):

- Approval of an acquisition at the level of the Company or any of its direct or indirect subsidiaries of shares or debt instruments issued by another entity or of substantially all of the assets of another entity;
- Approval of the participation in or termination of any partnership or joint venture or the entering into any arrangement to acquire or subscribe for shares, loan stock, debentures or options with any other company (together with the above item, an "Acquisition");
- Approval of the financing or any refinancing of an Acquisition at the level of the Company or any of its direct or indirect subsidiaries or any changes thereto;
- Any sale, transfer or otherwise disposal of (whether by a single transaction or a series of related transactions) the whole or any part of the business or assets of the Company or of any of its subsidiaries;
- Entering into any form of borrowing including by way of issuance of debt instruments like convertible preferred equity certificates, preferred equity certificates or loan notes;
- Granting of guarantee or pledges or any other form of encumbrances over the assets of the Company or any of its subsidiaries;
- Making of any loan for any amount;
- Entering into of any contract involving an annual payment in excess of 10,000 Euros;

- Establishment of any management incentive program at the level of the Company or any of its direct or indirect subsidiaries and amendments to such program;
- Appointment of any committee of the Board of Managers;
- Any capital expenditure or other expense of 25% or more above the level set out in the budget of the Company
- Approval of the budget of the Company;
- Approval of the annual accounts of the Company;
- Any other matters which might have a material impact on the assets, debts or structural organisation of the Company or its direct subsidiaries;
- Any exercise of the rights of the Company as creditor or shareholders of another entity.

The Company will also be bound by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Managers.

Art. 8. Liability Managers, Indemnification

8.1 The Managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

8.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 8.3, every person who is, or has been, a Manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

8.3 No indemnification shall be provided to any Manager or officer:

8.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

8.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

8.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Managers.

8.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including Managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

8.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or Manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing

at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change the nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held each last Thursday of May at 2 p.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the Board of Managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Board of Managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, Pyramus S.à r.l., it has subscribed and entirely paid up the twelve thousand five hundred (12,500) shares.

Evidence of the payment of the subscription price for the shares of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
2. The following persons are named Managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Class A Managers

Name	Title	Address	Date of birth	Place of birth
Geoffrey Henry	Director	41, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg	5 May 1972	Chenée (Belgium)
Sophie Laguesse	Licenciée en droit	2, place Winston Churchill L-2014 Luxembourg	3 April 1974	Liège (Belgium)
Robert Charles Reynders	Director	De Keersmaeckerlaan 10 B-1785 Merchtem	23 May 1945	Ostende (Belgium)

Class B Managers

Name	Title	Address	Date of birth	Place of birth
Denise Fallaize	Managing director	Le Campere, Rue Du Campe, St Pierre Du Bois Guernsey GY7 9DA	9 December 1963	Guernsey
Andrew William Guille	Director	Elishama, Rue de la Fosse, St Saviour, Guernsey GY7 9SU	22 November 1959	Guernsey

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2010.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le seize mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Pyramus S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.398,

représentée par Me Valérie Kopéra, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date de mars 2010 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte).

La partie comparante agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée Pyramus Debtco S.à r.l., qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Pyramus Debtco S.à r.l." (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y inclus, dans la mesure permise par la loi, dans toute société-mère, directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autre d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales à Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations (y compris des notes convertibles et des certificats d'actions préférentielles (preferred equity certificates) ou instruments équivalents) ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou de toute autre manière) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée (y inclus verticalement ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée

de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (€1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, tout transfert de parts sociales à une personne ou une entité qui n'est pas déjà un associé de la Société au moment dudit transfert est soumis à l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

La Société peut, dans la mesure permis par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

Art. 7. Gérance de la Société

7.1 Conseil de Gérance

La Société est administrée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés de la Société.

Le Conseil de Gérance sera composé de cinq (5) membres du conseil (chacun un «Gérant») et sera toujours composé de trois (3) gérants de classe A (ce gérant étant désigné le «Gérant A»), et deux (2) gérants de classe B (ce gérant étant désigné le «Gérant B»).

Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

7.2 Procédure

Le Conseil de Gérance élira un président parmi les Gérants A (le «Président»).

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg, sauf décision contraire des Gérants.

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique uniquement ou de tout autre moyen de communication similaire. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les Gérants peuvent être représentés aux réunions du Conseil de Gérance par un autre Gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un Gérant peut accepter et voter.

En outre, le Conseil de Gérance peut, en toutes circonstances, prendre des décisions par voie de résolutions écrites prises à l'unanimité. Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les Gérants auront le même effet que des résolutions passées lors d'une réunion du Conseil de Gérance régulièrement convoquée et tenue. Dans ce cas, les résolutions seront prises expressément, soit formulées par écrit par voie de résolution circulaire, transmises par mail, courrier, courrier électronique ou télécopie.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance doit être donné aux Gérants par le Président ou par deux Gérants A au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et agir que si au moins trois (3) gérants sont présents ou représentés à une assemblée, étant entendu qu'un Gérant B doit être présent pour toute délibération en relation avec une Matière Importante (tel que défini au point 7.3 ci-dessous).

Dans le cas où le quorum n'est pas atteint, le Conseil de Gérance sera reconvoqué cinq (5) jours ouvrables plus tard. Lors de toute réunion reconvoquée, trois (3) Gérants constitueront le quorum. Les avis de convocation aux réunions reconvoquées seront envoyés par le Président ou deux Gérants à tous les gérants au moins deux (2) jours ouvrables avant la date de la réunion reconvoquée, sauf décision contraire prise à l'unanimité par les Gérants.

Le Conseil de Gérance peut inviter de temps à autre une personne (y compris, sans limitation, les conseillers juridiques, fiscaux ou financiers de la Société, le président directeur général ou le directeur financier de toutes entités dans lesquelles la Société investit directement ou indirectement) à l'une de ses réunions afin de présenter des rapports ou donner des recommandations au Conseil de Gérance.

Les décisions du Conseil de Gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des Gérants de la Société étant présents ou représentés à la réunion, étant entendu que les décisions relatives à une Matière Importante (tel que défini au point 7.3 ci-dessous) requièrent l'approbation d'un Gérant B dans tous les cas.

Les résolutions des Gérants, y compris les résolutions circulaires, peuvent être certifiées conformes et un extrait peut être émis avec la signature individuelle de tout Gérant.

7.3 Pouvoirs et pouvoirs de signature

Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou effectuer tous actes de disposition et d'administration tombant dans l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du Conseil de Gérance.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux Gérants A, à l'exception de l'une des matières suivantes pour lesquelles la signature d'un Gérant A et d'un Gérant B est toujours requise (les «Matières Importantes»):

- Approbation d'une acquisition au niveau de la Société ou de l'une des ses filiales directes ou indirectes d'actions ou d'instruments de dettes émis par une autre entité ou de substantiellement tous les avoirs d'une autre entité;
- Approbation de la participation ou de la résiliation d'un partenariat ou d'un joint venture ou la conclusion de tout arrangement en vue d'acquérir ou de souscrire des actions, des obligations sous la forme de prêt, des certificats de créance ou des options avec toute autre société (ensemble avec le point ci-dessus, une «Acquisition»);
- Approbation du financement ou du refinancement d'une Acquisition au niveau de la Société ou de l'une de ses filiales directes ou indirectes ou toute modification dans ce financement ou refinancement;
- Toute vente, transfert ou appropriation de toute autre manière de (que ce soit dans une seule transaction ou dans une série de transactions liées) tout ou partie des affaires ou des avoirs de la Société ou de l'une de ses filiales;
- Conclusion de toute forme d'emprunt, y compris par voie d'émission d'instruments de dettes tels que des certificats d'actions préférentiels convertibles (convertible preferred equity certificates), des certificats d'actions préférentiels (preferred equity certificates) ou des notes de prêt;
- Octroi de garanties ou de gages ou toute autre forme de sûreté sur les avoirs de la Société ou de l'une de ses filiales;
- Etablissement de tout prêt pour quelque montant que ce soit;
- Conclusion de tout contrat se rapportant à un paiement annuel excédant 10.000 Euros;
- Établissement d'un plan d'incitation des gérants au niveau de la Société ou de l'une de ses filiales directes ou indirectes et modifications de ce programme;
- Nomination de tout comité du Conseil de Gérance;
- Toute dépense en capital ou autre dépense de 25% ou plus au-dessus du niveau prévu dans le budget de la Société;
- Approbation du budget de la Société;
- Approbation des comptes annuels de la Société;
- Toute autre matière qui pourrait avoir un impact important sur les avoirs, les dettes ou sur l'organisation structurelle de la Société ou de ses filiales directes;
- Tout exercice des droits de la Société en tant que créancier ou associé d'une autre entité.

La Société sera également engagée par la signature conjointe ou individuelle de toute personne ou toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil de Gérance.

Art. 8. Responsabilité des gérants, Indemnisation

8.1 Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

8.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 8.3, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

8.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable:

8.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

8.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

8.3.3 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le Conseil de Gérance.

8.4 Le droit à indemnisation prévu par les présentes sera sécable, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être Gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

8.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du Gérant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où la loi le permet) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représente l'entière responsabilité des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière responsabilité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où et tant que la Société compte plus de 25 associés, une assemblée générale annuelle des associés sera tenue chaque dernier jeudi du mois de mai à quatorze (14) heures de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le Conseil de Gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être une obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les montants à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, Pyramus S.à r.l., celle-ci a souscrit et intégralement libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Preuve du paiement du prix de souscription des parts sociales de douze mille cinq cents euros (€ 12.500) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, évaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'unique associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg
2. Les personnes suivantes sont nommées Gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Gérants de classe A

Nom	Titre	Adresse	Date de naissance	Lieu de naissance
Geoffrey Henry	Directeur	41, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg	5 mai 1972	Chenée (Belgique)
Sophie Laguesse	Licenciée en droit	2, place Winston Churchill L-2014 Luxembourg	3 avril 1974	Liège (Belgique)
Robert Charles Reynders	Directeur	De Keersmaeckerlaan 10 B-1785 Merchtem	23 mai 1945	Ostende (Belgique)

Gérants de classe B

Nom	Titre	Adresse	Date de naissance	Lieu de naissance
Denise Fallaize	Administrateur déléguée	Le Campere, Rue Du Campe, St Pierre Du Bois, Guernesey GY7 9DA	9 décembre 1963	Guernesey
Andrew William Guille	Directeur	Elishama, Rue de la Fosse, St Saviour, Guernesey GY7 9SU	22 novembre 1959	Guernesey

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. Kopéra et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 mars 2010, Relation: LAC/2010/12100. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010046304/508.

(100047448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

Yellow S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 85.309.

Par la présente, la Fiduciaire ROMAIN ZIMMER dénonce avec effet immédiat la domiciliation du siège social 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg, de la Société Anonyme YELLOW S.A. inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 85.309.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Romain ZIMMER.

Référence de publication: 2010046226/10.

(100047305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

Biovail International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 87.128.

Extrait des Résolutions adoptées par le Conseil de Gérance le 16 mars 2010

Le Conseil de Gérance du 16 mars 2010 a pris la décision de transférer le siège social de la société:

de 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

à 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010046224/13.

(100047140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

Castlement Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 106.976.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil de l'Associé Unique en date du 17 février 2010 que le siège social de la société sera transféré au 1^{er} avril 2010

de

412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg

à

208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg

Pour Castlement Management S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010046222/17.

(100047155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

Fondations Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 129.318.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion de l'actionnaire unique tenue en date du 15 mars 2010**Septième résolution*

L'Actionnaire unique accepte la démission de Alain Peigneux de son poste d'Administrateur B de la Société avec effet immédiat.

Huitième résolution

L'Actionnaire unique nomme Robert Brimeyer né le 3 mai 1972 à Luxembourg résidant professionnellement au 1B Helenhaff, L-1736 Senningerberg au poste d'Administrateur B de la Société avec effet immédiat jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire d'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010 qui se tiendra en 2011.

Neuvième résolution

L'Actionnaire unique décide de renouveler les mandats d'administrateurs de

- Xavier MARIN, ayant son adresse au F-75007 Paris (France), 100, rue du Bac en tant qu'Administrateur de Catégorie A;
- Philippe RENAULD, ayant son adresse au F-75017 Paris (France), 42, rue Condorcet en tant qu'Administrateur de Catégorie A;
- Alan DUNDON résidant professionnellement au, L-1469 Luxembourg, 67 rue Ermesinde en tant qu'Administrateur de Catégorie B.

Leurs mandats sont renouvelés pour une période d'un an et ce jusqu'à la prochaine l'Assemblée Générale Ordinaire d'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010 qui se tiendra en 2011.

Dixième résolution

L'Associé unique décide de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes, PriceWaterhouseCoopers, ayant son siège social au L-1471 Luxembourg, route d'Esch 400 pour une période d'un an et ce jusqu'à la prochaine l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra lors de l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010.

Pour extrait
Pour la Société

Référence de publication: 2010048003/31.

(100049620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

CEC Europe, LLC & Investors, s.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 94.367.

Extrait des décisions prises par l'associée commanditée en date du 1^{er} avril 2010

Le siège social de la société a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

Pour extrait sincère et conforme
Pour CEC Europe, LLC & Investors, s.c.s.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010046227/13.

(100046992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

Glutafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 57, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 123.733.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Wasserbillig en date du 31 janvier 2010

1. Adoptant les conclusions du rapport du commissaire-vérificateur l'assemblée approuve les comptes de la liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserves ni restrictions, au liquidateur la société Monsieur Manfred Eiden, demeurant Fliederweg 8, D-66620 Nonnweiler de sa gestion de liquidateur de la société, ainsi qu'au commissaire-vérificateur la société ATC Steuerberatung GmbH ayant son siège à Luxembourg.

2. Tous les documents et les livres de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans au domicile du liquidateur, Fliederweg 8, D-66620 Nonnweiler.

3. L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société GLUTAFIN S A. a définitivement cessé d'exister.

Référence de publication: 2010046232/17.

(100047187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

Creativ Ceutical S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 119.499.

—
Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 1^{er} mars 2010

L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte:

- Le transfert du siège social à 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010046230/13.

(100046767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

Marigot SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 61, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg E 3.270.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 12 février 2010

Il a été convenu de transférer le siège de la société vers 61, Grand-rue, L-8510 Redange-sur-Attert.

*Pour MARIGOT SCI**Mandataire*

Référence de publication: 2010046233/11.

(100046858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

Panattoni Swiss Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.762.

—
Extrait des décisions prises par le gérant unique en date du 2 avril 2010

Le siège social de la société sera transféré de L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal à L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch, avec effet au 31 janvier 2010.

Luxembourg, le 2 avril 2010.

Panattoni Swiss Development Sàrl

Olivier Marbaise

Référence de publication: 2010046235/13.

(100047279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

Investment Building Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 105.981.

—
La Fiduciaire Luxembourg Paris Genève S.A.R.L. (RCS N° B 84.426) démissionne avec effet immédiat de sa fonction de commissaire aux comptes de la société INVESTMENT BUILDING CORPORATION S.A. (RCS n° B 105.981).

Luxembourg, le 29 mars 2010.

LPG, FIDUCIAIRE LUXEMBOURG - PARIS - GENEVE

31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg

Le commissaire démissionnaire

Signature

Référence de publication: 2010046239/14.

(100047372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

Smartcash Global Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 150.051.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 19 février 2010

L'assemblée prend acte de la démission de Messieurs Angelo Zito, Francesco Zito et Fabien Léger de leur poste d'administrateur, et décide de nommer au sein du conseil d'administration les personnes suivantes, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2015:

- Monsieur Fouad Helmi Kolta BESHARA, né le 13 mars 1951 au Caire, Egypte, demeurant Building 16, Floor 3, Office 333, 29600 Dubai, Emirats Arabes Unis, est nommé en qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué pour engager la société conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts;

- Monsieur Hani Fouad Helmi Kolta BESHARA, né le 29 juillet 1976 au Caire, Egypte, demeurant Building 16, Floor 3, Office 333, 29600 Dubai, Emirats Arabes Unis, est nommé en qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué pour engager la société conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts;

- Monsieur Ramez Mohamed Sami Kamal Mohd EL SHAFAI, né le 23 mai 1980 à Londres, Royaume-Uni, demeurant Building 16, Floor 3, Office 333, 29600 Dubai, Emirats Arabes Unis, est nommé en qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué pour engager la société conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts;

- Monsieur Mohamed Sami Kamal Mohamed EL SHAFAI, né le 4 mars 1951 à Sharkia, Egypte, demeurant Building 16, Floor 3, Office 333, 29600 Dubai, Emirats Arabes Unis, est nommé en qualité d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.

24, rue des Genêts

L-1621 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010046960/27.

(100048456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Green Timbers Investments, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 60.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 151.497.

—

EXTRAIT

L'associé unique, HSIL Investments Limited, a transféré en date du 31 mars 2010, les 2,400 parts sociales qu'il détenait dans la Société, à HSBC Infrastructure III General Partner Limited, dont le siège social est situé 8 Canada Square, Londres E14 5HQ, Royaume Uni, immatriculée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 7117117.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.*Pour GREEN TIMBERS INVESTMENTS, Société à responsabilité limitée*

Signature

Référence de publication: 2010046241/15.

(100047318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

Thalia International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 127.896.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 11 octobre 2009 que:

1. La décision de cooptation de Monsieur Luc GERONDAL approuvée lors du Conseil d'Administration du 7 novembre 2008 a été ratifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010046247/15.

(100047266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

Coble.Com S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 73.241.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement et par le conseil d'administration en date du 5 mars 2010

1. M. Eric MAGRINI a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

3. La société à responsabilité limitée Kohnen & Associés S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n° 58.545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

5. M. Philippe TOUSSAINT a été nommé président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 8 avril 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour COBLE.COM S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010047601/24.

(100049010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2010.

ITI Holdings S.A., ITI Group or Grupa ITI, International Trading and Investments Holdings S.A. Luxembourg, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 29.742.

—
RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle survenue dans la publication datée du 24 septembre 2008 et déposée au Registre de Commerce et des Sociétés le 2 octobre 2008 sous la référence L080146181, le nom exact de Lukasz Wejchert, Administrateur de classe A, avec adresse au 40, Ulica Odolanska, 02-562 Varsovie, Pologne, est Jan Lukasz Wejchert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2010.

Référence de publication: 2010046248/14.

(100047253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

MS & CF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 2, Montée de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 148.575.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 31 mars 2010 que l'associé unique prend acte et accepte la démission de Monsieur Romuald FOLLOPPE de son mandat de gérant administratif, avec effet au 31 mars 2010.

En conséquence, l'associé unique décide:

- que le gérant technique, Monsieur Cyril André FOLLOPPE-FLECHEUX, portera désormais le titre de gérant, et
- de modifier comme suit les pouvoirs de signature à compter du 31 mars 2010:

«La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.»

Pour extrait conforme
Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010046249/19.

(100047249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

Crown Gateway Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.246.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 24 mars 2010

En date du 24 Mars 2010, l'associé unique de Crown Gateway Luxembourg S.à.r.l ("la Société") a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Mr Robert Turner, comme Gérant "B" de la Société avec effet au 1^{er} avril 2010;
- D'accepter la démission de Mr Doeke Van der Molen, comme Gérant "A" de la Société avec effet au 1^{er} avril 2010;
- De nommer Mr Kenneth Mc Rae Barton, résidant professionnellement au 5, wiston Gardens, NSW 2028 Double Bay, Australia en tant que gérant "B" de la société, avec effet au 1^{er} avril 2010 et ce pour une durée indéterminée. Sa signature étant conjointe avec celle de tout autre Gérant "A" du Conseil de Gérance;
- De nommer Mr Sjors van der Meer, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que gérant "A" de la société, avec effet au 1^{er} avril 2010 et ce pour une durée indéterminée. Sa signature étant conjointe avec celle de tout autre Gérant "B" du Conseil de Gérance;

Luxembourg, le 30 Mars 2010.

Luxembourg Corporation Company

Signatures

Référence de publication: 2010047069/21.

(100049181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2010.

JP Residential IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 122.186.

—
AUSZUG

Die Berufsadresse von Herrn Daniel Graf von der Schulenburg, Geschäftsführer der Gesellschaft, ist mit

11, Stollbergstrasse

D-80539 München

anzugeben und der betroffene Eintrag ist dementsprechend abzuändern.

Für gleichlautenden Auszug, zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 31. März 2010.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2010046253/17.

(100047894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

Extenso, Société Anonyme.

Siège social: L-1452 Luxembourg, 18, rue Théodore Eberhard.

R.C.S. Luxembourg B 127.291.

—
Extrait du procès verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du vendredi 26.03.10 à 10h00

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée générale extraordinaire tenue en date du 26.03.10, que les actionnaires ont décidé de remplacer l'administrateur M. Marc HUBERTY par Madame Line KAUTHEN, née le 16 novembre 1985 à Séoul (Corée du Sud) et domiciliée au 25, rue Anatole France, L-1530 LUXEMBOURG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2010046254/14.

(100047824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

Catalyst Recovery Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4832 Rodange, 420, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 16.298.

Extrait des décisions écrites du conseil d'administration de la société anonyme Catalyst Recovery Europe S.A.

Il résulte des décisions écrites du conseil d'administration de la Société la décision suivante:

Première résolution

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Jean FIRRE, né le 4 octobre 1962 à Robelmont (Belgique), résidant professionnellement à L-4832 Rodange, 420, route de Longwy, en tant que délégué à la gestion journalière pour une durée indéterminée, avec effet au 1^{er} Avril 2010.

Les administrateurs pourront engager la Société à l'égard des tiers avec la signature conjointe du délégué à la gestion journalière.

Les statuts de la Société prévoient que pour la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature d'un administrateur-délégué (Managing Director) ou par la seule signature d'un délégué à la gestion journalière (General Manager) dans la limite des pouvoirs qui leur sont conférés par le conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2010.

Pour la société

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2010046406/23.

(100047920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

JP Residential VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 110.831.

Die Berufsadresse von Herrn Daniel Graf von der Schulenburg, Geschäftsführer der Gesellschaft, ist mit

11, Stollbergstrasse

D-80539 München

anzugeben und der betroffene Eintrag ist dementsprechend abzuändern.

Für gleichlautenden Auszug, zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 31. März 2010.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2010046255/16.

(100047810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

JP Residential IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 107.835.

AUSZUG

Die Berufsadresse von Herrn Daniel Graf von der Schulenburg, Geschäftsführer der Gesellschaft, ist mit

11, Stollbergstrasse

D-80539 München

anzugeben und der betroffene Eintrag ist dementsprechend abzuändern.
Für gleichlautenden Auszug, zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxemburg, den 31. März 2010.

Für die Gesellschaft
Unterschrift

Référence de publication: 2010046256/17.
(100047800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

Butterfly Effect S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
R.C.S. Luxembourg B 143.590.

Il résulte des résolutions adoptées par le Directoire de la Société le 10 mars 2010, que:

1. Monsieur Ulf Schmidt, né le 12 mars 1982 à Karl-Marx-Stadt en Allemagne, domicilié à D-10407 Berlin, 138 Danziger Strasse, a été démis de ses fonctions de Membre et Président du Directoire de la Société, avec effet au 10 mars 2010.
2. Monsieur Ulf Schmidt, né le 12 mars 1982 à Karl-Marx-Stadt en Allemagne, domicilié à D-10407 Berlin, 138 Danziger Strasse, a été démis de ses fonctions de Délégué à la gestion journalière de la Société, avec effet au 10 mars 2010.
3. Monsieur Rubi Avrahami, né le 22 août 1977 en Israël, domicilié professionnellement à 69710 Tel Aviv, Or Towers A, 27 Habatzel Street, a été nommé à la fonction de Président du Directoire de la Société, avec effet au 10 mars 2010, pour une durée déterminée, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.
4. Monsieur Rubi Avrahami, né le 22 août 1977 en Israël, domicilié professionnellement à 69710 Tel Aviv, Or Towers A, 27 Habatzel Street, a été nommé à la fonction de Délégué à la gestion journalière de la Société, avec effet au 10 mars 2010, pour une durée déterminée, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010047077/21.
(100049215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2010.

Vodafone Procurement Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 97.920.

En date du 9 mars 2010, le conseil de Vodafone Procurement Company S.à r.l. a décidé:

- d'accepter la démission de John Otty, avec adresse au Faraday House, The Connection, Newbury RG14 2FN, Royaume Uni en tant que gérant de la société avec effet au 9 mars 2010.
- de nommer par co-optation M. Mark Evans, avec adresse au Faraday House, The Connection, Newbury RG14 2FN, Royaume Uni en tant que gérant de la société avec effet au 9 mars 2010.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010046257/14.
(100047798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

JP Commercial VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 143.756.

AUSZUG

Nach ihrer Adressänderung, befindet sich der Sitz der Jargonant Partners S.à r.l., Teilhaberin der Gesellschaft, nunmehr in:

6, rue Dicks
L-1417 Luxembourg

Für gleichlautenden Auszug, zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 31. März 2010.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2010046259/17.

(100047791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

Eaton Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 429.900,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 101.077.

—
EXTRAIT

Nouveau domicile de Monsieur Darren Byrka, administrateur de Eaton Holding II Sàrl: 6 Chemin de Chandieu, à 1006 Lausanne en Suisse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Pour Eaton Holding II Sàrl

Signature

Référence de publication: 2010046260/15.

(100047788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

World Fuel Services Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.000.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 95.561.

—
EXTRAIT

Suite aux résolutions de l'Associé unique de la société, prises en date du 30 mars 2010, la démission du gérant de type A, M. Steven A. Scoppetuolo, a été acceptée avec effet au 26 février 2010.

Subséquentement, les personnes suivantes ont été nommées gérants de type A, avec effet immédiat et pour une durée illimitée:

- Monsieur Steven P. Klueg, né le 28 avril 1968 en Ohio, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 9800 NW, 41st Street, suite 400, Miami, FL 33178, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Carlos M. Velazquez, né le 3 décembre 1965 à Puerto Rico, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 9800 NW, 41st Street, suite 400, Miami, FL 33178, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Richard McMichael, né le 16 août 1962 à Toronto, Canada, avec adresse professionnelle au 9800 NW, 41st Street, suite 400, Miami, FL 33178, Etats-Unis d'Amérique.

Il est à noter que l'adresse professionnelle du gérant de type A, Monsieur Peter D. Tonyan, est à inscrire comme suit : 9800 NW, 41st Street, suite 400, Miami, FL 33178, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010047610/24.

(100049075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2010.
